



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82


Courriel : mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr

Site : aubeterresurdronne.com



**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 18 JUILLET 2023**

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
041/2023	Réhabilitation de la grange du Guicherot en espace culturel : lancement de l'appel d'offres travaux (marché par lots)	Approuvé
042/2023	Exercice 2023 – Budget principal « commune » - Décision modificative n°01 – Ouverture de crédit « Confortement et restauration de l'église souterraine Saint-Jean	Approuvé
043/2023	Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente : Achat d'affiches et de magnets illustrant le village d'Aubeterre-sur-Dronne réalisé par l'artiste « DOZ »	Approuvé

Signature du Président de Séance Le Maire M. Charles AUDOIN	Signature du Secrétaire de Séance Conseillère Municipale Mme Evelyne CHARRETON 
---	--

Affiché au tableau d'affichage de la mairie le 27 juillet 2023

Publié sur le site internet de la commune le 27 juillet 2023 : Site : aubeterresurdronne.com

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 27/07/2023.

Le Maire,
Charles AUDOIN.



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 11/07/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. MONTIGAUD Samuel

Madame CHARRETON Evelyne a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation de la grange du Guicherot en espace culturel : lancement de l'appel d'offres travaux (marché par lots)

Monsieur le Maire rappelle que pour réaliser les travaux d'aménagement de la grange du Guicherot en espace culturel, une consultation doit être lancée sous la forme d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article R°2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le 18 juillet 2023, Monsieur Xavier GEORGES, maître d'œuvre a transmis la nouvelle estimation financière concernant l'avant-projet définitif comme suit :

L'estimation prévisionnelle ci-après a été réalisée à partir des plans APD	
A – V.R.D (Voirie réseau Divers)	3 970,50 €
B – Gros Œuvre	123 023,13 €
C - Charpente	80 928,53 €
D - Couverture	22 927,65 €
E – Huisserie extérieure	37 450,00 €
F – Plaquisterie - Isolation	16 704,41 €
G – Menuiserie intérieure	28 713,00 €
H – Carrelage	7 693,41 €
I - Peinture	6 808,15 €
J – Plomberie - Sanitaire	4 995,00 €
K – Chauffage - Ventilation	34 286,00 €
L – Électricité	23 590,00 €
M – Zinguerie	3 540,40 €
N – Serrurerie	4 500,00 €
Montant H.T travaux	399 130,18 €
T.V.A 20%	79 826,04 €
Total T.T.C travaux	478 956,22 €

Monsieur le Maire demande la validation de cet estimatif au stade de l'APD, chiffrage qui servira de base au lancement de l'appel d'offres.

Vu la délibération n° 001/2020 relative à la demande de financement au titre de la D.E.T.R. 2020,
Vu la délibération n° 039/2022 relative à la demande de financement auprès du Département de la Charente ,

Vu la fiche financière estimative au stade de l'avant-projet définitif énoncée ci-dessus :

AR Prefecture

016-211600200-20230718-D_041_2023-DE
Reçu le 27/07/2023

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation suivant la procédure adaptée (marché par lots) afin de susciter une plus large concurrence.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE de lancer la consultation suivant la procédure adaptée (marché par lots) concernant la réhabilitation de la grange du Guicherot en espace culturel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le :

27/07/2023

- Publié et/ou Notifié le :

27/07/2023

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

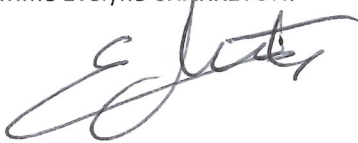
Affiché le 27/07/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/07/2023.

Le Maire,
Charles AUDOIN

Signature du secrétaire de séance,
Mme Evelyne CHARRETON.



016-211600200-20230718-D_042_2023 DE
Reçu le 27/07/2023

COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 11/07/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. MONTIGAUD Samuel

Madame CHARRETON Evelyne a été élue secrétaire de séance.

OBJET : : Exercice 2023 – Budget principal « Commune » - Décision modificative n°01 – ouverture de crédit « Confortement et restauration de l'église souterraine Saint-Jean »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour financer le marché subséquent n°03 relatif à l'accord cadre de prestations intellectuelles pour le confortement et la restauration de l'église souterraine Saint-Jean, il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires sur le budget primitif 2023 (budget principal « Commune »), comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
D 2313-417 : Confortement Église souterraine		30 000,00 €
D 2315-425 : Restauration de la continuité écologique rivière de contournement	30 000,00 €	

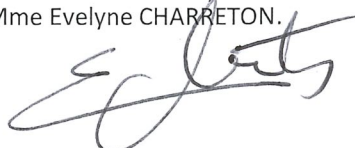
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 27/07/2023
- Publié et/ou Notifié le : 27/07/2023
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,
Mme Evelyne CHARRETON.



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 27/07/2023.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/07/2023.
Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 11/07/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. MONTIGAUD Samuel

Madame CHARRETON Evelyne a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente : *achat d'affiches et de magnets vintage illustrant le village d'Aubeterre-sur-Dronne réalisé par l'artiste « DOZ »*

Vu la délibération n°034/2022 en date du 7 juin 2022 autorisant la signature de la convention de prestation de services avec l'Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente qui porte sur le projet de réalisation d'affiches et de magnets avec l'artiste « DOZ » sur le village d'Aubeterre-sur-Dronne.

Des illustrations du village d'Aubeterre-sur-Dronne ont été réalisées par l'artiste « DOZ » sur des supports haut de gamme affiche 40 X 60 et magnet rigide 8 X 5,3cm.

Monsieur le Maire indique que la convention de prestation de services énonçait la possibilité de commercialiser les affiches et les magnets à la régie de recette « église Monolithe » et à l'office de tourisme du Sud Charente.

Monsieur le Maire propose que l'Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente achète les affiches et magnets à prix coutant afin de les commercialiser dans les antennes des offices de tourisme du Sud Charente, pour promouvoir le village d'Aubeterre-sur-Dronne.

Monsieur le Maire précise que le prix de revente de l'affiche et du magnet par l'Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente sera identique au prix de vente déterminé par le conseil municipal par délibération n°039/2023 du 20 juin 2023 pour la régie de recettes « église Monolithe », soit : 20,00 T.T.C pour une affiche et 5,00 € T.T.C pour un magnet.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le cout de la réalisation d'une affiche et d'un magnet est de : 16,80 € T.T.C pour une affiche et de 2,40 € T.T.C pour un magnet.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire Charles AUDOIN, ne prend pas part au vote.

À la majorité, 8 voix POUR
1 abstention : Mme Clémence CADIOT

DÉCIDE de vendre l'affiche au prix de 16,80 € l'unité, et le magnet à 2,40 € l'unité à l'Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente,

AUTORISE Monsieur Daniel POUPEAU, Adjoint au Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 27/07/2023
- Publié et/ou Notifié le : 27/07/2023
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 27/07/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/07/2023.

Le Maire,
Charles AUDOIN

Signature du secrétaire de séance,
Mme Evelyne CHARRETON.

